



Colombes, le 1<sup>er</sup> septembre 2013

L'inspectrice de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les Enseignants  
Mesdames et Messieurs les Membres du Réseau d'aide  
S/C de Mesdames les Directrices et Messieurs  
les Directeurs des écoles

Inspectrice de l'Education nationale  
Francine SBERRO

Secrétariat  
Maryline MONNET

Téléphone  
01.56.05.80.86

Fax  
01.56.05.83.70

Courriel  
0922537h@ac-versailles.fr

Inspection de l'Education nationale  
27<sup>ème</sup> Circonscription – Colombes II  
(Colombes / La Garenne-Colombes)  
10 rue Victor Hugo  
92700 COLOMBES

**Objet** : Rentrée scolaire 2013/2014

**Référence** : FS/MM-Note de service

En ce début d'année scolaire, j'adresse à toutes et à tous mes souhaits d'une bonne reprise du travail après des vacances reposantes.

Je souhaite vivement que cette nouvelle année scolaire nous permette de poursuivre, avec le même investissement et le même dynamisme, notre objectif prioritaire : assurer à chaque élève l'acquisition du corpus commun des connaissances et des valeurs de l'école. Celui-ci s'inscrit désormais dans la loi pour la **refondation de l'école du 8 juillet 2013**.

Dans cette perspective, les grandes orientations sont déclinées, dans les orientations académiques, départementales et dans les axes de travail de la circonscription.

Le socle commun de connaissances de compétences et de culture est le cadre de référence de la scolarité obligatoire. Les priorités auxquelles j'attache une attention particulière seront :

**En maternelle** : Cycle 1 (PS – MS – GS)

- 1/ Des habitudes scolaires explicites, installées dans un rythme adapté à chacun.
- 2/ Des prises de parole dans une écoute bienveillante et valorisante.
- 3/ Une optimisation de l'activité cognitive de chacun.

Le document départemental de recommandations pour l'école maternelle décline et complète ces priorités. Il servira de guide de réflexion et d'action pour chaque équipe, dans chaque école maternelle dès les premiers conseils des maîtres.

## **En élémentaire**

1/ Des règles de vie construites et comprises.

2/ La continuité école-collège renforcée, réactualisée, conduisant à la mise en place des Conseils Ecole/Collège, du cycle CM1/CM2/6<sup>ème</sup>.

3/ La prise en compte dans chaque classe du parcours des élèves et la mise en place des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté.

4/ Un usage renforcé des manuels, une diminution conséquente de la photocopie, l'usage du numérique.

5/ L'enseignement des langues vivantes dès le CP.

## **A tous les niveaux de la scolarité primaire :**

- La mise en place des APC en lien avec le projet d'école réactualisé.

- La préparation des nouveaux rythmes scolaires.

- L'application des programmes actuels de l'école et la mise en oeuvre du socle commun de connaissances et de compétences et de culture.

- L'aide aux élèves et la personnalisation des parcours (avenant à prévoir dans le projet d'école).

- La mise en œuvre des projets culturels, scientifiques et sportifs et le suivi du parcours culturel et artistique des élèves.

Ces priorités seront le fil conducteur des inspections, du plan de formation, de tout accompagnement individuel ou collectif.

Vous connaissez par ailleurs l'intérêt que je porte aux relations entre l'école et la famille et dont le rôle est déterminant pour la réussite scolaire.

J'ajoute, comme l'an dernier, l'accueil et l'accompagnement des enseignants stagiaires (PES) dont la qualité est tout autant déterminante pour leur carrière.

Mon bureau vous est ouvert, autant que mon calendrier me le permet, pour examiner toute question ou projet dont le but est d'améliorer le fonctionnement des écoles dont nous avons la charge.

Je sais pouvoir compter sur la collaboration de chacun pour mener à bien notre mission pour faire que chacun de nos élèves aime l'école et réussisse !

Vous trouverez en annexe des précisions et rappels administratifs et pédagogiques.

Bon courage à tous.

Francine SBERRO

Annexe : page 2

## ANNEXE

### I) INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

#### ☞ A retourner

- ✓ Fiche école (structure/effectifs) : à retourner en réponse immédiate avec validation ou modifications éventuelles. Merci d'y signaler les T1, T2.
- ✓ Notice individuelle enseignant : à remplir pour le 9 septembre 2013.
- ✓ Répartition des 108 heures pour la fin septembre.

#### ☞ Communication avec l'inspection

Secrétariat : Maryline MONNET

Adresse électronique : [0922537h@ac-versailles.fr](mailto:0922537h@ac-versailles.fr)

Adresse postale : 10 rue Victor Hugo, 92700 Colombes

Téléphone : 01.56.05.80.86

Fax : 01.56.05.83.60

Horaire d'ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h00 à 12h15 – 13h à 17h00

#### ☞ Equipe de circonscription

IEN : Francine SBERRO

Conseillers pédagogiques : Sylvie BOZEC, Catherine RESSEGUIER

Coordinateur RRS Stéphane MESSINAS

Enseignant référent pour la scolarité des élèves handicapés : Patrick DANSET

### II) REFERENCES PEDAGOGIQUES

Lettre ministérielle de rentrée : circulaire n°15 du 11 avril 2013

Les programmes et les horaires : BO hors série n°3 du 19 juin 2008 – BO n°1 du 5 janvier 2012

L'accompagnement éducatif : BO n°25 du 19 juin 2008

Le livret de compétences et le socle commun BO n°45 du 27 novembre 2008

Référentiel des compétences du Professeur des écoles élémentaires et maternelles : BO n°30 du 25 juillet 2013

Organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires : circulaire du 06-02-2013

Personnels enseignants du premier degré - Obligations de service : circulaire du 04-02-2013

Ecole primaire et collège - Les cycles d'enseignement

& Conseil école-collège : BO n°32 du 5 septembre 2013

Le parcours éducation artistique et culturelle : circulaire du 3 mai 2013

Dispositif « Plus de maîtres que de classes » : BO du 15 janvier 2013

Accueil en maternelle - scolarisation des moins de 3 ans : circulaire du 18-12-12.

### III) RESSOURCES DE LA CIRCONSCRIPTION

✓ Site 27<sup>ème</sup> : [www.ien-colombes.ac-versailles.fr](http://www.ien-colombes.ac-versailles.fr)

✓ Documents réactualisés à télécharger :

- \* Le livret de présentation de la circonscription.
- \* Les 108 heures et leur répartition.
- \* Les activités culturelles et le parcours des élèves.
- \* Les PPRE et PPRE passerelle.

✓ Bibliothèque, manuels et spécimens, prêt de matériel